

AUGMENTER NOS RÉMUNÉRATIONS C'EST URGENT !

Le ministre des Comptes publics, David Amiel, a reconnu il y a quelques semaines la faiblesse de nos salaires. Il a déclaré : « On voit bien que le tassement des grilles désespère certains agents qui ne voient plus de progression salariale. » La CGT ne peut qu'être d'accord, mais ça ne date pas d'aujourd'hui ! Et ce début d'année 2026 nous le prouve.

Que s'est-il passé au 1^{er} janvier 2026 ?

Le SMIC, puisqu'il bénéficie d'une augmentation automatique liée à l'inflation, a été revalorisé de 1,18 %, ce qui le porte à 1 823,03 €. Mais comme le point d'indice de la fonction publique n'a pas évolué, les cinq premiers échelons de la grille, à l'échelle C1, et les trois premiers échelons de l'échelle C2 sont passés en-dessous du SMIC. Cela concerne 356 000 agent-es publics, qui doivent donc recevoir depuis le 1er janvier 2026 une « indemnité différentielle », puisqu'ils ne peuvent légalement pas être payés moins que le SMIC.

Echelle C1 au 1^{er} janvier 2026

(Adjoint Administratif, Technique, d'Animation,...)

Echelons	Durée	Indice	Traitement	SMIC	Indemnité
		Majoré	Brut		Différentielle
1	1 an	366	1 801,74 €	1 823,03 €	21,29 €
2	1 an	367	1 806,66 €	1 823,03 €	16,37 €
3	1 an	368	1 811,58 €	1 823,03 €	11,45 €
4	1 an	369	1 816,51 €	1 823,03 €	6,52 €
5	1 an	370	1 821,43 €	1 823,03 €	1,60 €

Echelle C2 au 1^{er} janvier 2026

(Adjoint Principal de 2^{ème} classe)

Echelons	Durée	Indice	Traitement	SMIC	Indemnité
		Majoré	Brut		Différentielle
1	1 an	367	1 806,66 €	1 823,03 €	16,37 €
2	1 an	369	1 816,51 €	1 823,03 €	6,52 €
3	1 an	370	1 821,43 €	1 823,03 €	1,60 €

On court après le SMIC !...

Encore une fois, comme le gouvernement refuse d'augmenter nos traitements, les agent-es courent après le SMIC, avec des solutions de bricolage. Le résultat, c'est que les cinq premiers échelons de la grille, à l'échelle C1, et les trois premiers échelons de l'échelle C2 sont au SMIC : autrement dit, il n'y a aucune progression salariale pendant cinq ans en C1 et trois ans en C2 !

Pour le point à 6 € et la refonte de la grille

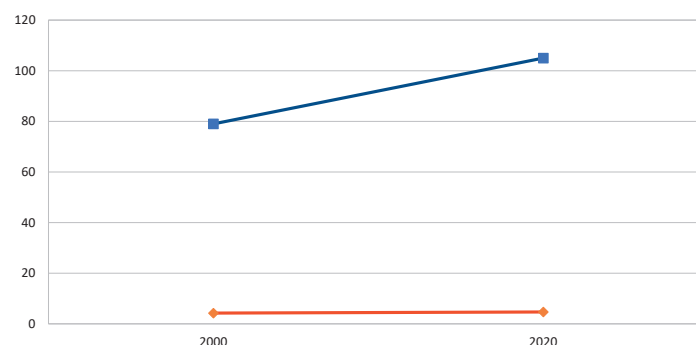
Depuis 25 ans, notre pouvoir d'achat n'a fait que baisser, comme le montre la courbe ci-dessous... Si le point d'indice avait suivi l'inflation depuis 2000, il ne serait pas à 4,92 € comme aujourd'hui, mais à 6,50 €.

Votre perte de pouvoir d'achat ?

Le simulateur CGT



	2000	2020	2022	2023	Diff	%
Indice	79	105	112,46	117,5	38,5	49,90%
Point	4,246	4,686025	4,85003588	4,92278641	0,67678641	15,94%



La CGT propose de porter immédiatement le point d'indice de la fonction publique à 6 €, et de l'indexer sur l'inflation, ce qui permettrait de rattraper la plus grande partie de notre perte de pouvoir d'achat depuis 25 ans.

Cela porterait le début de la grille de la fonction publique à 2 200 € bruts, ce qui constitue aujourd'hui le minimum pour vivre décemment dans notre pays.

Le point à 6 €, ça veut dire :

	Indice majoré	Traitement brut actuel	Avec le point à 6 €
Pour un Adjoint Technique au 1er échelon	366	1 801,74 €	2 196,00 €
Pour un Adjoint Administratif principal (2e cl.) au 5ème échelon	374	1 841,12 €	2 244,00 €
Pour une ATSEM principale (1e cl.) au 6ème échelon	408	2 008,49 €	2 448,00 €
Pour un Agent de Maîtrise au 10ème échelon	421	2 072,49 €	2 526,00 €
Pour une Auxiliaire de Puériculture au 8ème échelon	444	2 185,71 €	2 664,00 €
Pour un Rédacteur principal (2e cl.) au 8ème échelon	457	2 249,71 €	2 742,00 €

	Indice majoré	Traitement brut actuel	Avec le point à 6 €
Pour un Adjoint Technique Territorial au 1er échelon	366	1 801,74 €	2 196,00 €
Pour un Agent des Services Hospitaliers (cl. Sup.) au 5ème échelon	374	1 841,12 €	2 244,00 €
Pour un Agent Administratif Principal (1e cl.-DGFIP) au 6ème échelon	408	2 008,49 €	2 448,00 €
Pour un Agent de Maîtrise Territorial au 10ème échelon	421	2 072,49 €	2 526,00 €
Pour un Contrôleur des Finances (2e cl.) au 9ème échelon	436	2 145,12 €	2 616,00 €
Pour un Professeur des écoles au 3ème échelon	453	2 230,02 €	2 718,00 €

Une grille revalorisée

Il est nécessaire d'opérer une refonte complète de la grille indiciaire de la fonction publique, pour l'ensemble des catégories A, B et C, permettant une véritable progression de carrière et la reconnaissance des qualifications. La CGT propose, comme traitements de départ :

Niveaux de qualification		Situation actuelle			Proposition de refonte	
Grille	Réf diplômes	IM	Traitement brut	Écart	Traitement brut	Écart
C1	Sans	366	1 801,74 €	1	2 200 €	1
C2	CAP-BEP	367	1 806,66 €	1	2 600 €	1,2
B1	BAC	373	1 836,20 €	1,02	3 000 €	1,4
B2	BAC+2	376	1 850,97 €	1,03	3 500 €	1,6
A1	BAC+3	395	1 944,50 €	1,08	4 000 €	1,8
A2	BAC+5	466	2 294,02 €	1,27	4 400 €	2,0
A3	BAC+8				5 000 €	2,3

Cette refonte permettrait également de remettre à niveau les cadres d'emplois à prédominance féminine discriminés par rapport aux autres, comme par exemple les ATSEM. Nous proposons également un plan massif de titularisations pour mettre fin à la précarité et la fin des temps non complets imposés

Rémunérations bloquées, agent-es méprisés, ça suffit !

Le CSFPT (Conseil supérieur de la fonction publique territoriale) tire lui aussi la sonnette d'alarme face à l'urgence salariale qui frappe les agent-es territoriaux. Il prépare actuellement une note flash « rémunérations », contenant des préconisations de revalorisation, qui sera adressée au gouvernement afin d'exiger des décisions rapides pour augmenter les salaires et restaurer l'attractivité et la reconnaissance de nos missions.



Des milliards pour le capital, des miettes pour les agent-es publics : ça suffit !

Ensemble, mobilisé-es, gagnons l'augmentation de nos rémunérations !